

Procès-verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2023 à 18 heures 30

-+--+--+

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Nombre de Conseillers :

- . En exercice : 14
- . Présents : 12 puis 14
- . Représentés : 0
- . Absents : 0

Quorum : 8

Date de la convocation : 16/02/2023

Étaient présents : Laetitia BAILLE (présente à partir de 18 heures 50), Arlette BERNARD, Etienne BILLET, Patricia CHMARA, Philippe DAVIDIAN, Jean-Claude DESCHIZEAUX, Rémy GUILLOT, Francine HINSCHBERGER, Dominique MARTIN, Yoann MAUPPIN, Charles-Edouard OLIVETTI, Alexandre ROUSSET, Sandrine TARION (présente à partir de 19 heures 40), Nelly THOMASSIN.

Secrétaire de séance : Francine HINSCHBERGER.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023,
- Vote du compte administratif 2022,
- Affectation du résultat 2022,
- Vote du compte de gestion 2022,
- Remplacement du véhicule communal arrivant en fin de contrat de location,
- Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal,
- Compte rendu du conseil communautaire du 31 janvier 2023,
- Compte rendu des commissions,
- Divers.

-+--+--+

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (12 votants) le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023.

N° 2023/06 : Vote du compte administratif 2022

Le compte administratif de l'exercice 2022 est présenté au Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Yoann MAUPPIN :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0	46 528,02	0	201 512,02	0	248 040,04
Opérations de l'exercice	229 040,77	173 264,01	704 241,47	785 595,67	933 282,24	958 859,68
TOTAUX	229 040,77	219 792,03	704 241,47	987 107,69	933 282,24	1 206 899,72
Résultats de clôture	9 248,74	0	0	282 866,22	0	273 617,48
Restes à réaliser	81 053,75	0	0	0	81 053,75	0
TOTAUX CUMULES	310 094,52	219 792,03	0	987 107,69	1 014 335,99	1 206 899,72
RESULTATS DEFINITIFS	90 302,49	0	0	282 866,22	0	192 563,73

FH

Compte rendu du conseil communautaire du 31 janvier 2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte rendu du conseil communautaire du 31 janvier 2023 est consultable sur le site de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Compte rendu des commissions

◆ Voirie, espaces publics :

Le chemin communal situé en limite avec la commune de Peyzieux sur Saône est dégradé et doit être remis en état. Les devis de l'entreprise CARTILLIER sont présentés (chaque commune prend en charge 50 % du coût des travaux) soit pour Montceaux :

- Réfection de la voirie : coût 2 975,88 euros TTC
- Création d'une tranchée vers l'étang : coût 562,02 euros TTC + achat du grillage

Le Conseil Municipal accepte les devis à l'unanimité. Les travaux seront réalisés courant mars.

◆ Eclairage public :

L'horloge d'un compteur situé route de Montmerle, au bourg, doit être réglée afin de réduire la plage d'éclairage.

Le lampadaire accidenté dans le village n'est toujours pas remplacé ; la date de l'intervention sera demandée au SIEA.

L'assemblée générale du SIEA a eu lieu dernièrement. Les communes devront prévoir l'installation d'une borne électrique dans les parkings publics de plus de 20 places à compter de 2025 ; le syndicat en financera une par commune.

◆ Urbanisme :

La liste des permis de construire et déclarations préalables déposés en mairie depuis le début de l'année sera présentée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

◆ Communication :

Deux devis ont été demandés à DG PROMO pour :

- la conception et l'impression du bulletin municipal constitué de 28 pages en 600 exemplaires : coût 2 084,50 euros TTC
- la conception graphique, la mise en page et l'impression du livret d'accueil constitué de 16 pages (format A5) en 100 exemplaires : coût 738,00 euros TTC
- la création d'une charte : coût 275,00 euros TTC

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les devis présentés ci-dessus.

◆ Fleurissement, cadre de vie :

La commission propose cette année d'acquérir des jeux multi-activités pour l'espace de loisirs ainsi qu'un nouveau banc à installer vers le stade, pour un coût estimé à 2 500 euros.

Le massif situé vers le marronnier sera agrémenté de roues pour rappeler le passage du Tour de France dans le secteur.

Deux arbres (chênes d'Amérique) seront plantés à l'espace de loisirs (coût 517 euros TTC).

De nouveaux végétaux (plantes vivaces et annuelles) seront plantés au massif de la Madone.

Madame Sandrine TARIION arrive à 19 heures 40.

◆ Centre Communal d'Action Sociale :

Le budget primitif du CCAS sera voté début avril.

Le CCAS a géré la situation de deux administrées.

La 2^{ème} maison de colocation Ages et Vie est louée en totalité.

◆ Scolaire :

Les enseignants de l'école Les Cerisiers seront en grève le 7 mars ; un service minimum sera mis en place par la commune.

- Des travaux seront réalisés en 2024/2025 par la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement du village conformément au schéma d'assainissement.
- La présidente de l'association Les P'tits jeux de Savigneux a transmis un courrier à la mairie dans lequel elle demande la possibilité de louer la salle polyvalente pour y réaliser des animations; Madame HINSCHBERGER rencontrera la présidente pour avoir des renseignements complémentaires.
- Le cabinet d'infirmières de Montceaux sera repris par Mesdames Stéphanie CHATRIAN et Carole TOUTOY à compter du 08 mars suite au départ en retraite de Madame BERTHIER.
- Le SMIDOM a modifié les horaires d'ouverture des déchetteries.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, déclare la réunion close.
La séance est levée à vingt heures vingt minutes.

Le secrétaire de séance,
Francine HINSCHBERGER



Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

